



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Viandes

Question écrite n° 17266

### Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les obligations qui incomberont aux Etats membres de l'Union européenne à compter du 1er mai 1995 en matière de contrôle officiel des denrées alimentaires et des animaux vivants. Plusieurs directives communautaires deviendront en effet applicables à cette date, renforçant significativement les missions du contrôle vétérinaire. On peut citer notamment la directive 89/397/CEE qui définit la nature de ces contrôles, la directive 93/99/CEE qui précise leurs modalités d'organisation dans les Etats membres et la directive 93/118/CEE qui dispose en matière de financement. Il lui demande quelle augmentation des moyens de ses services il a prévu d'inscrire au budget de 1995 pour faire face dans des conditions satisfaisantes à cette échéance.

### Texte de la réponse

L'évolution du droit communautaire en matière de contrôle des denrées alimentaires et des animaux vivants s'est accompagnée de l'intervention de nombreuses mesures concernant les services vétérinaires, tant sur le plan réglementaire que sur le plan organisationnel. Outre la transposition des nombreuses directives dites sectorielles qui concernent l'hygiène des denrées animales et d'origine animale, des dispositions ont été prises pour développer les méthodes de maîtrise de la qualité et d'autocontrôle dans les entreprises. Afin de préserver et de renforcer le rôle des services officiels, le secteur vétérinaire a été reconnu comme prioritaire dans la répartition des effectifs du ministère de l'agriculture et de la pêche. Le projet de budget pour 1995 prévoit une augmentation des postes de vétérinaires inspecteurs grâce à la création de vingt-cinq emplois. Les crédits destinés aux analyses d'hygiène alimentaire effectuées à la demande des services vétérinaires font l'objet d'une mesure nouvelle de 7,5 millions de francs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17266

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3840

**Réponse publiée le :** 5 décembre 1994, page 6014